

Les simulations de procès 2018-2019

Comme chaque année, une simulation de procès civil et une simulation de procès pénal ont lieu dans le cadre de la maquette du Master 2 Droit et Pratique de la Procédure. Ces exercices permettent aux étudiants de se placer dans des conditions réelles et d'enfiler la robe d'avocat le temps d'un dossier fictif.

• Simulation de procès civil - 13 décembre 2018

Organisée par M. Antoine BEGUIN, maître de conférences en droit privé à Angers et Maître Cyrille GUILLOU, la simulation de procès civil se découpait en deux dossiers.

- Le dossier proposé par M. Antoine BEGUIN, Maître de conférences en droit privé et avocat au barreau d'Angers

Monsieur JOLY avait fait poser un bac à graisse dans sa cour d'habitation par la société RB BAT Maçonnerie. Celle-ci n'avait pas été réglée de sa prestation, car Monsieur JOLY invoquait une mauvaise réalisation du bac à graisse.

La société RB BAT Maçonnerie a assigné Monsieur JOLY en paiement de la prestation devant le Tribunal d'Instance d'Angers pour une audience du 13 décembre 2018. Les étudiants ont dû rédiger l'assignation, ainsi que les conclusions du dé-

fendeur puis plaider devant Maître BEGUIN, juge unique pour cette affaire.

- Le dossier proposé par Maître Cyrille GUILLOU, avocat au barreau d'Angers

Monsieur GUILLOTON avait fait construire un pavillon par la société ANJOU CONSTRUCTION, maître d'œuvre du chantier. Le carrelage avait été réalisé par Monsieur PETREMENT et le chauffage par la société AIG CONFORT. Des désordres au niveau du carrelage sont apparus plusieurs années après.

Monsieur GUILLOTON a alors assigné Monsieur PETREMENT, le liquidateur de la société AIG CONFORT et leurs assureurs devant le Tribunal de Grande Instance de Saumur. Monsieur PETREMENT, lui, a assigné en garantie l'assureur de la société ANJOU CONSTRUCTION.

Les étudiants, répartis en trois groupes, ont rédigé les deux assignations et les conclusions en réponse. La plaidoirie s'est déroulée cette fois devant Maître GUILLOU, qui jugeait seul l'affaire.

MASTER II DPP



Simulation de
procès civil 2018

• Simulation de procès pénal - 21 décembre 2018

La simulation de procès pénal a été organisée par Monsieur ASCENSI, Conseiller référendaire à la Cour de cassation, Monsieur LE VAILLANT de CHARNY, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance d'Angers, Monsieur PHELIPPEAU Avocat général à la Cour d'Appel de Poitiers et Maître ROUILLER, Avocat au Barreau d'Angers.

Monsieur Robert ROGER a été victime, le 22 septembre 2016, de violences commises par Monsieur Elliott BARON et Monsieur Jean-Cédric VILLON alors qu'il se trouvait sous le porche de son ex-compagne, Madame Alexia LEROUX. Avec un casier judiciaire bien rempli, les deux individus n'en étaient pas à leur coup d'essai.

Les étudiants étaient répartis en cinq groupes : un groupe de juges, un groupe de procureurs, un groupe pour la partie civile, un groupe pour l'un des prévenus et son avocat et un groupe pour l'autre prévenu et son avocat.

À la suite du procès où chaque partie a pu s'exprimer et être entendue, les juges ont rendu leur jugement : les deux individus ont été condamnés. Jean-Cédric VILLON a été condamné à un an d'emprisonnement dont neuf mois assortis avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans, ainsi qu'une obligation de soins et l'interdiction d'entrer en relation avec la victime et Elliott BARON.

Elliott BARON, quant à lui, a été condamné à deux d'emprisonnement dont six mois avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve, ainsi qu'une obligation de soins et l'interdiction d'entrer en relation avec la victime et Jean-Cédric VILLON.



Cette expérience particulière a été très enrichissante pour les étudiants, tant pour la préparation des dossiers, qui a permis de mettre en pratique la méthodologie abordée ce semestre, que pour la plaidoirie, qui leur a permis d'affronter les peurs de la prise de parole en public.